

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA PORNOGRAPHIE

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a présenté une nouvelle loi traitant de la pornographie. Nous, de l'Opposition libérale, avons approuvé le gouvernement en ce qui concerne les modifications qu'il apporte au Code criminel au sujet de l'exploitation pornographique des enfants. Nous croyons très fermement qu'aucune peine ne sera trop sévère pour les dégénérés qui se servent d'enfants à des fins pornographiques. Nous avons exprimé aussi notre vive inquiétude du fait que le ministre essaie d'imposer une énorme ceinture de chasteté à la population canadienne avec la très vague définition de la pornographie que donne le projet de loi. D'après le ministre de la Justice, toute représentation visuelle d'une situation sexuelle constitue de la pornographie. Cela pourrait être un simple baiser, et nous croyons . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

● (1400)

LES SOINS MÉDICAUX

LE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DE L'ONTARIO—ON
CONDAMNE LA MENACE FAITE PAR L'ASSOCIATION MÉDICALE
CANADIENNE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, l'Association médicale canadienne a demandé aux médecins de tout le pays de ne pas honorer les cartes d'assurance-maladie des habitants de l'Ontario qui visitent d'autres provinces. Les médecins aideraient ainsi leurs collègues ontariens à maintenir leur position privilégiée menacée par le projet de loi visant à interdire la surfacturation.

L'Association demande aux médecins des autres provinces d'accroître la détresse des habitants de l'Ontario qui recourent aux soins médicaux en les forçant à payer directement les soins reçus et à se faire rembourser par le régime d'assurance-maladie de l'Ontario. Les habitants de l'Ontario seraient alors traités comme s'ils visitaient un pays étranger. Cette mesure menace l'universalité des soins médicaux pour tous les Canadiens et elle contrevient à la Loi canadienne sur la santé, selon laquelle, lorsqu'un Canadien visite une autre province et y reçoit des soins médicaux, c'est le régime d'assurance-maladie de sa province de résidence qui doit payer pour ces services.

L'Association médicale canadienne demande aux médecins de tout le pays de désobéir à cette Loi. Les médecins abusent de leurs pouvoirs et je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de faire appliquer la Loi canadienne sur la santé.

Article 21 du Règlement

LES CATASTROPHES

L'ANNIVERSAIRE IMMINENT DE L'ÉCRASEMENT D'UN AVION
D'AIR INDIA AU LARGE DES CÔTES DE L'IRLANDE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le 23 juin prochain marquera le premier anniversaire du tragique accident du vol 182 d'Air India, qui s'est écrasé au large des côtes de l'Irlande. Les causes de cette terrible catastrophe, qui a coûté la vie à 329 personnes, n'ont pas encore été établies officiellement.

Étant donné qu'il s'agissait d'un avion d'Air India et que la plupart des passagers venaient de l'Inde, certains estiment que cette tragédie ne nous touchait pas directement. Cependant, 80 p. 100 des victimes étaient des Canadiens et elle nous concerne donc au premier chef.

Tous nos concitoyens ont offert leurs plus vives condoléances aux familles et amis des victimes. C'est un geste louable, mais on ne saurait s'en contenter. Nous devons profiter de ce triste anniversaire pour réaffirmer notre foi dans les principes fondamentaux de notre pays: l'assiduité au travail, l'égalité des chances pour tous, l'amour de Dieu, la compassion envers autrui et la tolérance raciale, dont nous en avons un si bel exemple chez nos compatriotes originaires de l'Inde.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTANCE DES EXPORTATIONS D'ARBRES DE NOËL POUR
LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner l'importance de l'industrie des arbres de Noël pour la Nouvelle-Écosse. Au cours de la dernière décennie, les producteurs d'arbres de Noël ont mis au point un produit de bonne qualité qui a été introduit sur le marché américain. Actuellement, on exporte de Nouvelle-Écosse 1.8 million d'arbres pour une valeur de 22 millions de dollars. La Nouvelle-Écosse exporte 67 p. 100 des arbres canadiens achetés par les États-Unis.

Alors que les producteurs de la Nouvelle-Écosse développaient leur marché américain, ils ont prévu que le protectionnisme américain risquait d'aboutir à des droits de douane sur les arbres canadiens. C'est pourquoi, ils ont refusé d'accepter une aide qui pourrait être considérée comme une subvention.

Ces producteurs ont été les premiers à calmer les inquiétudes des États-Unis à propos de la concurrence déloyale. Ils ont éduqué leurs homologues américains afin que ceux-ci ne craignent pas trop une concurrence déloyale de la part du Canada. En conséquence, les producteurs américains et canadiens entretiennent des relations fondées sur le respect et l'acceptation mutuels.

Ces producteurs reconnaissent qu'il est nécessaire pour le Canada de lutter contre le protectionnisme américain. Ils veulent, cependant, que les responsables du gouvernement sachent qu'ils ont su régler avec succès la question du protectionnisme. Ils seraient heureux de discuter plus en détail des conséquences possibles . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît, les 60 secondes sont écoulées.